

TERRITOIRE DU RUANDA URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KISENYI

Kisenyi le 16 octobre 1948

N° 2268 / Transp.

Objet.

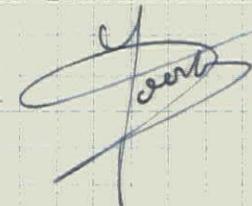
Manquant de 4 planches à pentes

*2268 Rec. rd.
29/10/48*

Monsieur l'agent transitaire

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
sous ce couvert, le P.V. de manquant de quatre plan-
ches à pentes, renseignées sur le bordereau de trans-
port n°2 du 9/10/48.

L'Agent Territorial, JOOSTEN, A.



A Monsieur l'Agent transitaire
à

RUHENG ERI.

Ruhengen



4684

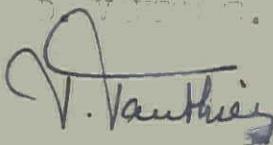
MINISTRE DE LA SÉCURITÉ NATIONALE
RESIDENCE DE KINSHASA
ARRIÈRE DE KINSHASA

PROCES-VERBAUX DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Le 13 octobre 1963, quarante-huit le dixième jour du mois de
Octobre, Nous, HOOBENI, innobé, Joseph, Agent Territorial de et à
Kisangani, en présence de Monsieur M. SIKI, Daniel, le chef de
le Territoire de et à Kisangani, avons constaté la saisie de quatre
planches à poste - soit 40 kg, renseignées sur le bordure de l'ex-
-position n° 1 de l'U.C.C., et livrées au camion C.V.C. à Kisangani le
13 octobre 1963.

En tant que tel, Nous avons remis le présent P.V. aux jour-
naux et au poste de garde.

Le Témoin
D. V. HOOBENI.



L'Agent Territorial
HOOBENI, J.

